

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS⁺



ville la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort



Revue de presse du mercredi 12 août 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE



La clim' va peser sur la facture d'électricité

CHALEUR

La chaleur pousse de nombreux Belges à faire tourner ventilateurs et climatiseurs. Ce qui a forcément un coût.

Et voici donc le cinquième gros coup de chaud de l'été. Avec au moins 35°C annoncés pour les journées de jeudi et vendredi, les réflexes reviennent: calfeutrer les fenêtres, fermer les rideaux, aérer un maximum le matin, etc.

Mais ces petits gestes ne suffisent souvent plus pour supporter la chaleur, et la climatisation s'impose de plus en plus dans les ménages. Tout cela à quel prix? Entre le prix d'achat d'une solution fixe ou portable et la consommation, la note peut chiffrer.

Car après plusieurs épisodes de chaleur cet été, cette consommation supplémentaire pourrait finir par peser sur le porte-feuille. Nous avons tenté de mettre des chiffres sur cela.

Pour commencer, une étude de CallMePower indi-

que que faire fonctionner un ventilateur pendant huit heures chaque nuit représente un surcoût mensuel très limité: 1,42 € pour un modèle de 40 W et 3,56 € pour un appareil de 100 W.

Les panneaux solaires à la rescousse?

Pour la clim', c'est bien différent. Tout dépend évidemment de l'appareil et de la surface à rafraîchir. "Pour climatiser une chambre, on parle d'une puissance de l'ordre de 2,5 kW. Pour une grande pièce, comme un salon ou une salle à manger, on peut monter jusqu'à 7 kW", explique Maxime Sonkes, CEO de Wikipower. D'une installation à l'autre, les besoins peuvent donc considérablement varier.

En moyenne, il estime l'utilisation de la climatisation de manière journalière à environ 60 à 70€ par mois, pour une installation de taille moyenne. Si on tient compte du fait que la chaleur s'est installée depuis fin mai, la facture annuelle peut donc grimper d'environ 300€ par mois.

D'autant plus que la climatisation n'est plus le seul équipement susceptible de faire grimper la consommation estivale. "Cela fait plusieurs années que nous observons, au-delà des pompes à chaleur, l'apparition de nouveaux équipements assez énergivores dans les ménages", constate Maxime Sonkes, citant les spas et bains à bulles. Certains restent même chauffés toute l'année.

Pour les ménages équipés de panneaux photovoltaïques, la situation est cependant plus favorable, avec une production accrue. Une autoconsommation devenue d'autant plus intéressante avec la disparition progressive du méca-

nisme de compensation ou le compteur qui tourne à l'envers. "Toute l'énergie produite qui n'est pas directement consommée est réinjectée sur le réseau. Or, les tarifs de rachat de cette injection représentent seulement 15 à 25% du coût réel de l'électricité. Autrement dit, cette électricité injectée ne rapporte plus grand-chose. Est-ce qu'il faut ajouter des panneaux? Normalement, non", souligne le CEO de Wikipower.

Attention à la climatisation la nuit

Pas question pour autant de considérer la climatisation comme gratuite. Le décalage entre production et consommation reste le principal problème. "Une fois le soleil couché, ou même en fin de journée, les panneaux ne produisent plus ou beaucoup moins. Or, il est assez rare que quelqu'un coupe complètement sa climatisation à ce moment-là. Elle peut continuer à fonctionner pendant la soirée, voire toute la nuit", rappelle-t-il.

Thibaut Van Hoof

Il va falloir changer notre alimentation

CONSO

Le changement climatique bouleverse déjà notre alimentation. Prix, disponibilité, saisonnalité : tout va évoluer.

Le changement climatique pourrait transformer le contenu de nos assiettes. Pour Pierre-Alexandre Billiet, CEO de Gondola, il faudra s'habituer à moins de choix et à des prix plus élevés.

Car ce ne sont pas seulement les canicules qui menacent notre alimentation. *"Ce qui pose réellement problème, ce sont les fluctuations"*. Selon lui, environ un tiers de l'inflation alimentaire serait lié au changement climatique.

Et les distributeurs doivent déjà s'adapter. *"Leur focus n'est plus uniquement de vendre. Aujourd'hui, c'est plutôt du sourcing, c'est de trouver des matières premières. Je prends l'exemple des choux-fleurs, dont l'offre pourrait diminuer de 50% dans les prochaines semaines. Pour le cacao, le café, etc, il y aura des moments où il n'y en aura tout simplement plus. Ce n'est pas grave. On boira autre chose."*

■ "La fin d'un monde"

Pour lui, il ne faut pas parler de *"fin du monde"*, mais de *la fin d'un monde,*

celui de la surabondance". Certains fruits et légumes pourraient devenir plus petits ou moins disponibles. La viande est également concernée. *"Dans quelques années, il n'y aura plus assez de bœuf belge pour les Belges"*.

Cette évolution devrait pousser les consommateurs vers une alimentation plus saisonnière. *"On va devenir plus durable et plus local, pas par choix, mais par dépit."*

Selon lui, les modèles agricoles préservant davantage les sols seront mieux armés face aux bouleversements climatiques. *"Mettez aujourd'hui deux champs côte à côte : dans ceux travaillés selon des méthodes comme la permaculture ou le bio, vous verrez qu'il y a encore des choses qui poussent. Certains champs conventionnels sont, eux, totalement desséchés"*.

La facture devrait aussi augmenter. Le CEO de Gondola estime qu'un ménage belge pourrait dépenser 200 à 300 euros en plus, rien que sur les matières agricoles, par an en raison du changement climatique.

Matz veut instaurer un bannissement numérique

CYBERHARCÈLEMENT

La ministre désire compléter l'arsenal de mesures contre les comportements répréhensibles pénalement en ligne.

La fin de l'anonymat malveillant en ligne, Vanessa Matz (Les Engagés) en a fait son cheval de bataille. La ministre du Numérique planche sur une nouvelle mesure: "Je veux introduire le bannissement numérique temporaire. En cas de condamnation pour cyberharcèlement, le juge pourra décider de bannir pour un temps déterminé la personne des réseaux sociaux", présente la ministre. "L'information sera transmise aux différentes plateformes qui seront chargées de faire respecter le bannissement."

Un tel dispositif est entré en application en France pour la première fois. Le 5 août, les streamers Naruto et Safine ont été condamnés à des peines de prison et à un bannissement nu-

"Il faut envoyer un signal clair"

mérique à vie pour violences et humiliations envers Jean Pormanove qui était mort en direct. L'idée en Belgique est d'ajouter une sanction supplémentaire (de 6 mois à un an en cas de

récidive) en cas de tout comportement malveillant en ligne pénalement répréhensible (cyberharcèlement, diffamation, incitation à la haine, pédopornographie, revenge porn, etc.). "C'est une peine complémentaire et non la peine principale, sinon on tombe dans l'arbitraire. C'est comme le retrait temporaire du permis de conduire qui accompagne une amende en cas d'infraction", précise Vanessa Matz pour qui la prévention, l'éducation aux réseaux sociaux sont aussi très importants. "On supprime un droit temporairement pour donner un signal clair dans la lutte contre ce fléau et mettre fin à l'impunité: c'est fini de se retrancher derrière des comptes anonymes!"



■ Le bannissement des réseaux sociaux viendrait compléter les sanctions pénales possibles. © SHUTTERSTOCK

Selon elle, cela peut être efficace sous réserve d'amendes pour les plateformes et que l'anonymat en ligne soit levé. "Avec le système d'authentification que je défends pour les réseaux sociaux, il ne sera pas possible de se connecter avec le compte d'une autre personne", insiste la ministre qui estime que la Commission européenne doit passer à la vitesse supérieure et

faire comprendre que les plateformes sont responsables des contenus hébergés.

La ministre attend l'avis de l'IBPT sur la mise en œuvre de l'identification et du contrôle d'une telle mesure au regard de la protection de la vie privée. Un projet de loi est en cours de rédaction et elle espère pouvoir en débattre en septembre.

Zhen-Zhen Zveny

Des piscines à deux vitesses

CENTRE

Avec les fortes chaleurs, la fréquentation grimpe dans les piscines publiques, même si les situations varient fortement d'une commune à l'autre.

Quand le thermomètre s'affole, une chose devient particulièrement précieuse : l'eau. Et dans la région du Centre, les piscines publiques font partie des endroits privilégiés pour échapper à la chaleur. D'autant que la baignade dans les canaux est interdite en raison de la présence de bactéries.

À La Louvière, *Le Point d'Eau* tire particulièrement son épingle du jeu. Sa particularité ? En plus de ses bassins, le complexe dispose d'un espace ludique qui peut accueillir jusqu'à 400 personnes. Un atout qui attire largement au-delà des frontières de la région.

"Nous avons des gens qui viennent de loin, du Nord de la France, de Bruxelles, de Charleroi et beaucoup du Brabant wallon", nous explique-t-on.

Les éléments ludiques pèsent dans la balance.

Lors des journées caniculaires, l'affluence peut rapidement grimper. *"Nous avons eu une grosse poussée de fréquentation en juin, avant les vacances, lors de la première vague de chaleur. Il y a eu moins de monde en juillet et en août, les gens étant probablement partis en vacances."*

Les prochains jours pourraient toutefois être particulièrement animés.

À La Louvière, inutile de chercher un créneau en ligne : il faut se présen-

ter sur place. *"Ici, le premier arrivé est le premier servi. Nous ne fonctionnons pas sur réservation."*

Durant l'été, les piscines accueillent également de nombreuses institutions et mouvements de jeunesse, venus profiter des installations pour se rafraîchir.

À la piscine communale de Soignies, le constat est nettement différent. Les fortes températures n'ont pas provoqué de véritable raz-de-marée.

La raison est assez simple : l'infrastructure ne dispose que de couloirs de natation et d'aucun équipement ludique. *"On ne connaît pas trop cette poussée car nous n'avons aucun équipement ludique. On tourne autour d'une soixantaine de nageurs par jour."*

Du côté de la piscine de Chapelle-lez-Herlaimont, la chaleur se fait par contre clairement ressentir dans les statistiques de fréquentation.

La fermeture du Domaine de Claire-Fontaine, habituellement très prisé durant la période estivale, pourrait expliquer cette hausse. La piscine chappelloise dispose d'une pataugeoire pouvant accueillir une trentaine de personnes ainsi que d'un bassin dont la capacité atteint 120 nageurs.

Une chose est donc certaine : lorsque le mercure grimpe, les piscines deviennent des refuges très recherchés. Mais toutes ne profitent pas de la canicule de la même manière.

Cedric Ketelair



LA LOUVIÈRE

La rue Joseph Toisoul inaccessible ces 12 et 13 août

Des travaux sont prévus durant deux jours dans la rue Joseph Toisoul, à La Louvière. La circulation et le stationnement y seront interdits les 12 et 13 août afin de permettre le placement d'un point d'apport volontaire Hygea. Une déviation sera mise en place et les véhicules qui ne respecteront pas l'interdiction de stationner pourront être remorqués.

Les automobilistes devront adapter leurs habitudes ces mercredi 12 et jeudi 13 août dans la rue Joseph Toisoul, à La Louvière. La Ville annonce en effet la fermeture de la rue dans le cadre de travaux destinés au placement d'un point d'apport volontaire Hygea.

Durant ces deux journées, la circulation sera interdite dans la rue Joseph Toisoul, à l'exception des riverains. Une déviation sera organisée via les rues Achille Chavée, Moulin et Louis de Brouckère.

Le stationnement sera également interdit sur l'ensemble des emplacements de la rue Joseph Toisoul. La signalisation annonçant cette interdiction sera installée 24 heures à l'avance et un relevé des plaques d'immatriculation sera effectué.

La Ville prévient que tout véhicule qui resterait stationné



Pour des PAV d'Hygea. © BELGA

dans la zone concernée sera remorqué aux frais de son propriétaire.

Le chantier sera signalé et balisé et sera équipé de lampes flash fonctionnelles. En cas de rétrécissement de la voirie, les dépassements seront interdits.

LES PIÉTONS AUSSI DÉVIÉS

Les travaux auront aussi des conséquences pour les piétons. Ceux-ci seront invités à emprunter le trottoir opposé, en utilisant les passages pour piétons les plus proches.

La Ville de La Louvière rappelle enfin que la liste des travaux actuellement en cours sur son territoire peut être consultée sur son site internet, via la rubrique « Travaux » accessible depuis la page d'accueil. ■

47 CONSOMMATEURS DE DROGUES INTERPELLÉS AU RONQUIÈRES FESTIVAL

Samuel De Bie, chef de corps de la police Haute Senne, avait annoncé la tolérance zéro envers la drogue au Ronquières Festival, impliquant des propositions de transactions financières immédiates (PTI). Un premier bilan fait état de 47 PTI pour un montant total de 5400 €.



Le chef de corps Samuel De Bie dresse un premier bilan. © L.T.

Pour Samuel De Bie, « l'édition 2026 constitue globalement une réussite. Un débriefing interne doit néanmoins être organisé afin de déterminer ce qui pourrait encore être amélioré ». Une attention particulière a été accordée cette année à la « tolérance zéro » en matière de consommation de stupéfiants. Concrètement, un consommateur fumant de manière visible, par exemple, s'exposait à une interpellation.

CHIENS MARQUEURS

« Durant le festival, les policiers ont bénéficié du renfort de plusieurs chiens, notamment de chiens « silencieux » ou « actifs ». Ceux-ci constituent une aide précieuse pour orienter les policiers vers des personnes susceptibles de dé-

tenir des stupéfiants, » précise le chef de corps.

Avant toute fouille, les chiens peuvent en effet « marquer » une personne grâce à leur flair. Les interventions sont ensuite réalisées dans la discrétion : les personnes concernées sont invitées à se placer à l'abri des regards. En fonction de la découverte ou non de stupéfiants, elles peuvent alors être verbalisées.

« La nature et la quantité de la matière découverte, ainsi que la présence éventuelle d'argent, permettent également de déterminer s'il s'agit vraisemblablement d'un simple consommateur ou d'une personne détenant des quantités trop importantes pour entrer dans cette catégorie. Lors du festival, deux vendeurs ont ainsi été identifiés sur la base

d'indices laissant suspecter une activité de vente. Ils n'ont pas fait l'objet d'une proposition de transaction immédiate : des procès-verbaux ont été dressés et transmis au parquet du procureur du Roi. La procédure les concernant suit son cours ».

Dans la très grande majorité des cas, les personnes acceptent la PTI et la règlent, précise notre interlocuteur. « L'acceptation et le paiement de cette transaction ont pour effet d'éteindre l'action publique : les personnes concernées savent donc qu'elles ne seront pas citées devant les tribunaux. Une personne pourrait toutefois refuser la proposition. Dans ce cas, la police en prend acte et rédige un procès-verbal classique. À Ronquières, les festivaliers

viennent a priori dans un état d'esprit festif et pour s'amuser, et aucun incident n'a été rencontré lors des interpellations effectuées durant le week-end. Les propositions de transaction immédiate correspondant aux chiffres communiqués ont été acceptées ».

115 € EN MOYENNE

Le montant des transactions immédiates n'est pas fixe. Il varie en fonction de la nature du produit et de la quantité saisie. Les policiers disposent pour cela d'un tableau déterminant le montant applicable selon ces éléments. Pendant les trois jours du festival, ils ont également bénéficié sur place de l'appui d'un opérateur du laboratoire de la police fédérale de Mons, ce qui permettait d'identifier précisé-

ment les produits et d'éviter une marge d'erreur dans leur identification. Les 47 transactions immédiates proposées totalisent un montant total de 5400 €, ce qui fait une somme moyenne de 115 € par transaction. En Belgique, le montant d'une PTI pour détention de petites quantités de stupéfiants destinés à la consommation personnelle se situe le plus souvent entre 50 et 150 €. Mais selon les parquets et circulaires, ces forfaits peuvent dépasser les 500 € en fonction de la nature et de la quantité. Les substances saisies sont : cannabis (herbe) : 116 gr et 53 joints, de la cocaïne : 14,7 gr, de l'XTC (11 pilules), de la kétamine (3,75 gr), de la MDMA (cristaux) : 1 gélule, de la 2C-B (1 pilule). ■

L'AUTRE DANGER DERRIÈRE CETTE SÉCHERESSE EXCEPTIONNELLE : LES INONDATIONS !



La Belgique traverse l'une des séquences les plus sèches jamais observées. Le météorologue Pascal Mormal alerte sur une situation bien plus préoccupante qu'un simple manque de pluie.

PIERRE NIZET

La sécheresse qui frappe la Belgique n'est plus une impression : elle est désormais mesurée, cartographiée et jugée « vraiment très sèche » par l'IRM. Et ses conséquences pourraient dépasser largement les jardins jaunis ou les champs abîmés. Inondations soudaines, hausse des prix alimentaires, risques sanitaires accrus lors des pics de chaleur : pour les Belges, l'impact s'annonce bien concret.

Pascal Mormal, météorologue à l'IRM, rappelle d'abord qu'un mois de juin très arrosé a « un peu modifié la donne » dans les statistiques globales. À Uccle, il est tombé « 114,6 mm » en juin, soit « largement plus que la normale ». Mais depuis le 1^{er} juillet, le constat est tout autre. « On est vrai-

ment à 12,6 mm depuis le 1^{er} juillet, alors que la normale pour la même période serait de 99,7 mm », détaille-t-il. Résultat : « Pour le moment, on est à la cinquième place des séquences les plus sèches depuis le début des observations ».

Et la situation pourrait encore empirer. « On n'attend pas vraiment beaucoup de pluie d'ici quelques jours », prévient-il. À l'IRM, la carte interne des 30 derniers jours est sans appel : « 95 % du territoire est en couleur brune, donc extrêmement sec. »

TENDANCE ORAGEUSE

Des orages sont possibles dans les prochains jours, surtout vers le sud-est. Mais ils ne régleront pas forcément le problème. « On sait qu'en général, les orages ne sont pas les pluies les plus bénéfiques pour atténuer une sé-

cheresse », souligne Pascal Mormal. Pourquoi ? Parce que l'eau tombe trop vite sur des sols durcis. « Parfois, on a des inondations plutôt que des pluies qui vont vraiment bénéficier au sol. » Autrement dit, la pluie tant attendue pourrait, paradoxalement, provoquer des dégâts. Le météorologue résume le danger : « Des sols très secs sont beaucoup plus imperméables. » Si de fortes pluies arrivent brutalement, « les sols ne vont pas absorber grand-chose ».

Cette sécheresse est renforcée par un été hors norme. « On peut déjà parler de la cinquième grosse période de chaleur depuis la fin du mois de mai », note Pascal Mormal. Pour lui, « il y a 95 % de chances sur 100 que 2026 soit l'été le plus chaud » jamais observé en Belgique.



« Les orages ne servent à rien. Ce qu'il faudrait, ce sont de bonnes pluies régulières qui tombent de manière relativement continue »

Pascal Mormal

Le mécanisme est redoutable : quand les sols sont encore humides, une partie de l'énergie solaire sert à l'évapotranspiration, ce qui apporte un peu de fraîcheur. Mais « à partir du moment où vous avez des sols hypersecs, le rayonnement solaire va directement réchauffer les sols », qui à leur tour « contaminent la masse d'air environnante ». « On est vraiment dans les bases d'un cercle vicieux », avertit-il. Sur le plan humain, il se montre préoccupé par la surmortalité observée lors



des précédents épisodes chauds. « Il y a quand même un vrai constat à se poser par rapport à un chiffre aussi élevé », dit-il, évoquant un bilan qui interpelle d'autant plus qu'il reste moins visible que d'autres catastrophes.

LA SOLUTION ?

La solution ne viendra pas d'un orage isolé. « Ce qu'il faudrait, ce sont de bonnes pluies régulières qui tombent de manière relativement continue », explique Pascal Mormal. En clair, des



Sur les sols secs, les orages peuvent provoquer des inondations. © Montage SI

perturbations atlantiques capables d'apporter « 5 à 10 millimètres » à répétition sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

Car « 50 mm dans un très gros orage, les bénéfices sont presque nuls ». En revanche,

« 50 mm sur deux semaines bien réparties, avec 5 mm tous les jours, ça c'est idéal ». Mais à court terme, il reste pessimiste : « Je ne vois pas nécessairement de retour de pluies vraiment régulières et bénéfiques ». ■

Luc Trullemans : « Après les 38°C, de l'air d'origine polaire va arriver »

PIERRE NIZET

Après un pic de chaleur pouvant grimper jusqu'à 38 degrés, la Belgique s'apprête à changer brutalement d'ambiance. Luc Trullemans annonce des orages très inégalement répartis, insuffisants pour mettre fin à la sécheresse, avant un net refroidissement dès le début de semaine prochaine.

La pluie attendue ce week-end restera surtout concentrée sur samedi, sous forme d'orages. Les cumuls s'annoncent très faibles en Flandre, souvent entre 0 et 2 litres par mètre carré, tandis que le centre du pays pourrait recevoir autour de 3 litres. En vallée de la Meuse et en Ardenne, les orages pourraient apporter

entre 10 et 20 litres, localement davantage. Dimanche, les précipitations devraient déjà nettement diminuer.

PAS SUFFISANT

Pour le météorologue, cette pluie sera bénéfique, mais elle ne suffira pas à résoudre la sécheresse des sols. Il rappelle qu'un sol très sec absorbe mal les fortes averses.

Avant ce changement, la Belgique va encore connaître une poussée très chaude, avec des maxima de 30 à 38 degrés jeudi et vendredi, localement en Campine, en Gaume ou dans l'est du pays. Bruxelles pourrait atteindre 36 degrés. Samedi, les orages feront retomber

les températures, puis un air maritime d'origine polaire arrivera dès le début de semaine prochaine.

À partir de lundi et jusqu'aux 21-22 août, Luc Trullemans prévoit des maxima souvent compris entre 18 et 22 degrés, parfois 23 à 25 en début de période.

Une rupture marquée après cette nouvelle vague de chaleur. ■



On n'en a pas fini avec la sécheresse. © PhN.

PRÉAVIS D'UNE SEMAINE : CES DÉTAILS IMPORTANTS QUI PEUVENT TOUT CHANGER

Le nouveau préavis dans les six premiers mois d'un nouveau contrat peut, selon des experts, conduire à des préavis différents pour deux salariés engagés à quelques jours d'intervalle.



Et si le job ne correspond pas ? © iStock



DIDIER SWYSEN

Journaliste

Depuis le 1^{er} août, le préavis est limité à une semaine pendant les six premiers mois pour les nouvelles relations de travail. Une mesure dont nous vous avons déjà parlé mais dont certains détails ne sont pas fort connus.

PÉRIODE D'ESSAI ?

On l'a assimilée au retour de la « période d'essai », supprimée en 2014 dans le cadre de l'harmonisation des statuts d'employé et d'ouvrier mais si elle facilite les ruptures rapides, pour l'employeur et pour le travailleur, la terminologie semble impropre : la différence, c'est que cette mesure-ci s'applique à tous les contrats de travail conclus à partir du 1^{er} août, alors que la période d'essai ne

s'appliquait que si une clause à cet effet était incluse dans le contrat.

Une nouvelle disposition favorable à l'employeur et au travailleur ? L'employeur peut ainsi corriger un mauvais recrutement à moindres frais, alors que le salarié peut se rendre compte que le job ne correspond pas à ses attentes... À une grosse différence près : si le travailleur quitte l'entreprise, cela équivaut à un abandon d'emploi et donc à la perte d'allocations de chômage. Une inégalité que la réforme de 2014 avait cherché à corriger...

Un point important est

la date de début de la relation de travail : le nouveau préavis d'une semaine s'applique uniquement aux contrats dont l'exécution débute à partir du 1^{er} août, fait-on remarquer chez HR Square : ce n'est donc pas la date de signature du contrat qui compte, mais bien le premier jour de travail.

Exemple : si un travailleur a signé son contrat de travail le 30 juillet et commencé à travailler le 31 juillet, la nouvelle réglementation ne le concerne pas... Même si une éventuelle rupture du contrat

**Date de signature
du contrat et date
du premier jour de travail :
voilà des détails qui ont
toute leur importance**

aura forcément lieu après le 1^{er} août. Par contre, le travailleur qui a signé son contrat le 30 juin pour un début d'activité programmé au 1^{er} août est, lui, bien concerné par la semaine de préavis en cas de rupture dans les six premiers mois. Des travailleurs engagés à quelques jours d'intervalle peuvent

donc être soumis à des délais différents.

On peut également imaginer que la signature du contrat ne soit pas le premier avec cet employeur. Un passage d'un contrat à durée déterminée (CDD) vers un autre à durée indéterminée (CDI). Dans ce cas, l'ancienneté déjà acquise peut devoir être prise en compte... Un passage d'un CDD vers un CDI ne crée donc pas automatiquement une nouvelle période de six mois durant laquelle le préavis serait limité à une semaine.

FACILITER L'EMBAUCHE

Rappelons qu'avant la réforme entrée en vigueur en août, les délais de préavis étaient d'une semaine si le contrat était interrompu avant trois mois ; trois semaines entre trois et quatre mois ; quatre semaines entre quatre et cinq mois et enfin, cinq semaines de préavis entre cinq et six mois de travail. Si l'employé démissionnait, la durée du préavis était d'une semaine

s'il est resté sous contrat moins de 3 mois et deux semaines si son contrat était vieux de moins de six mois.

Avec ce projet, le gouvernement Arizona, par la voix de son ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), veut faciliter l'embauche et l'emploi des jeunes. Les partis d'opposition comme les syndicats ne partagent pas cet optimisme, craignant une flexibilisation encore plus forte du marché du travail et une compétition accrue entre les demandeurs d'emploi.

L'ÉTUDE QUI INTERPELLE

Il y a quelques jours, le groupe de services RH Acerta donnait les résultats d'une enquête qui montrait que les jeunes travailleurs restent toujours moins longtemps chez leur premier employeur. En 2025, environ 14 % des moins de 25 ans engagés sous CDI avaient déjà quitté leur emploi après seulement six mois et plus d'un sur cinq n'était plus en poste après un an. ■



David Clarinval juge la mesure favorable pour les employeurs et pour les jeunes travailleurs. © Belga

L'ex-Loup Denayer était en visite à Soignies

L'ex-défenseur de la RAAL est devenu un titulaire indiscutable à Ninove. Le Tubizien revient sur son parcours depuis son départ de La Louvière.

ROMAIN SCHREVS

Après avoir quitté la RAAL en 2022, Gilles Denayer avait choisi de rejoindre Tubize-Braine. Un choix du cœur pour le défenseur originaire de Tubize: «J'ai vécu de bons moments. C'était une belle expérience», explique-t-il. Après trois ans au sein de la RUTB, il a décidé de relever un nouveau défi. Contacté par Ninove, il a rejoint le club flamand la saison dernière: «Ils avaient un bon petit projet. À part quand j'étais jeune,



Gilles Denayer (à dr.) était au marquoir sur Max Boulliet à Solignies. © C.F.

je n'avais encore jamais joué du côté flamand», raconte l'ancien joueur de la RAAL.

Le changement de région et d'environnement n'a pas constitué un obstacle majeur pour le défenseur. Il

s'est rapidement intégré: «Je parle néerlandais donc ça m'a aidé. L'ambiance est vraiment agréable. C'est

très familial.»

Sportivement, sa première saison à Ninove n'a toutefois pas été de tout repos. Le club a connu une période compliquée et a finalement été relégué de D1 amateur flamande en D2.

« REMONTER EN D1 LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE »

« On essaie de remonter la pente. On a une bonne petite équipe. On a fait le nécessaire pour s'imposer à Soignies en Coupe de Belgique ce week-end (NDLR: victoire 0-1) donc ça n'augure que de bonnes perspectives. On veut terminer le plus haut possible cette saison et ne surtout pas revivre une relégation. L'objectif est de remonter rapidement en D1. » ■



Près de 400 participants au Jogging Théodosien pour le Challenge sonégien

Ils étaient exactement 397 au départ d'une des deux distances du Jogging Théodosien, ce samedi à Thieusies. Et pour ce qui était la huitième épreuve du Challenge de la Ville de Soignies 2026, c'est Christophe Gobert (Run Athletics) qui s'est montré le plus rapide sur la grande distance (11 km, 206 participants). Il a bouclé son effort en 40 : 47, devançant Pierre-Henri Vanderbecq (USBW, 41 : 03) et Geoffrey Rossay (42 : 03). Marion Masquelier (Team Smart-Coaching) a quant à elle terminé 12e du général et première dame en un temps de 46 : 39.

Sur la plus petite distance (5 km, 191 participants), Mohammed Cherroud (JC Baudour) a devancé tout le monde en un chrono de 16 : 58. Juste derrière lui, le podium était complété de Mathieu Cambraye (Esprit Trail Anor, 17 : 04) et Michael Monsieur (Born To Run, 17 : 13). Shirley Penet (RT Bracquignies), première dame et 19e au scratch, a bouclé son effort en 21 : 10. Découvrez nos superbes images de l'événement (près de 200 photos et vidéos) sur sudinfo.be (Centre, sport). ■

L.R. (PHOTOS ET VIDÉOS : DAVID CLAES)



LE SOIR

A l'approche du conclave budgétaire fédéral, Jean Deboutte, directeur de l'Agence de la dette, met en garde : la Belgique ne peut pas maintenir un déficit de 5 % du PIB ou le laisser grimper à 6 % d'ici la fin de la législature.

ENTRETIEN DOMINIQUE BERNIS

L'automne budgétaire va être chaud, très chaud. Au niveau fédéral, le Premier a fixé l'objectif : un effort de 10 milliards d'euros. Au conclave, programmé pour la dernière semaine de septembre et les deux premières d'octobre, les partis de la coalition Arizona – qui réunit MR, Engagés, N-VA, CD&V et Vooruit – auront bien des sujets de discorde, entre réductions de dépenses et hausses de recettes. Jean Deboutte, directeur de l'Agence fédérale de la dette, met en garde : « Je dois présenter, aux investisseurs qui prêtent à l'Etat belge et aux agences de notation, un plan crédible d'assainissement des finances publiques. »

La dette publique belge a atteint 603 milliards d'euros en fin 2025 ; à politique inchangée, elle grimperait, selon le Bureau fédéral du Plan, à 855 milliards à la fin de la législature. Est-ce grave ?

Ces chiffres en milliards d'euros sont corrects. Mais, en eux-mêmes, ils ne veulent rien dire. 600 milliards, ce n'est rien pour les Etats-Unis. En revanche, pour un petit un pays comme la Belgique, c'est une autre affaire. C'est pourquoi il est préférable de rapporter la dette publique au PIB, à la richesse créée chaque année par l'économie. Avec un taux d'endettement de 108 %

du PIB en 2025 (107,9 fin 2025 selon le Bureau du Plan), la Belgique est dans le haut du classement en zone euro – à la quatrième place, tout juste derrière la Grèce, l'Italie et la France. En outre, ce ratio élevé s'est accru et devrait encore augmenter à politique inchangée – selon le Bureau du Plan, il dépasserait 116 % à la fin de la législature. C'est très préoccupant. En général, c'est lors des crises ou dans la suite des crises que la dette augmente fortement – comme en 2020, lors de la mise à l'arrêt partiel de l'activité face à la pandémie, ou en 2009 et dans les années suivantes dans la foulée de la crise financière. Or, même si la croissance économique est modeste, nous ne sommes pas en récession, ni en crise. Evidemment, la hausse brutale et inattendue des dépenses pour la défense explique une grande partie du problème, mais il n'en reste pas moins que le problème est là maintenant.

Certains, sans doute trop alarmistes, évoquent parfois la possibilité d'un scénario « à la grecque ». A l'inverse, d'autres experts assurent que la Belgique s'est sortie de situations plus délicates, rappelant que le déficit atteignait 15,5 % du PIB en 1981 et 7,5 % en 1991, des niveaux plus élevés que les 5 % d'aujourd'hui. Que doit en conclure le citoyen lambda ?

Une chose est certaine : la Belgique ne peut pas maintenir *ad vitam aeternam* un déficit de 5 % du PIB, voire de 6 %

« La Belgique a besoin d'un plan d'assainissement crédible »

comme projeté par le Bureau du Plan d'ici la fin de la législature. Ni les marchés financiers, ni les autorités européennes ne nous laisseront faire. Il faut, d'une manière ou d'une autre, réduire le déficit et freiner l'augmentation du ratio d'endettement. Si nous n'agissons pas, on ne peut pas exclure que la Belgique soit, un jour dans un futur lointain, obligée de faire appel au Mécanisme européen de stabilité (ESM), mis en place en 2012 pour venir en aide aux pays de la zone euro en difficulté. Certes, nous sommes très loin d'une situation « à la grecque. » Mais nous devons assainir les finances publiques sans tarder.

S'il est vrai que la Belgique a été capable de réaliser de grands efforts budgétaires dans les années nonante, la croissance économique était plus soutenue à l'époque ; et les taux d'intérêt en baisse. Aujourd'hui, la conjoncture est moins porteuse ; et les taux d'intérêt sont en hausse...

De fait, la décrue importante des taux d'intérêt, qui s'est accentuée encore après la crise financière de 2008, a fait baisser la charge d'intérêt de manière incroyable – de plus de 10 % du PIB dans les années nonante à moins de 2 % au début des années

2020 – facilitant grandement l'assainissement des finances publiques. Aujourd'hui, la dynamique est inverse. Certes, à 2,5 % du PIB cette année, la charge de la dette est bien loin des 10 % d'antan, mais elle va continuer d'augmenter. On sera à 3,5 % en 2031, à politique inchangée. Ce seront des milliards à déboursier, qui seraient mieux utilisés pour financer l'enseignement ou les soins de santé, par exemple.

La Belgique a souffert, dans le passé, de l'effet dit « boule-de-neige » – une hausse rapide et auto-entretenu du taux d'endettement, dans un contexte où le taux d'intérêt moyen sur la dette était supérieur au taux de croissance du PIB nominal. Une telle situation nous menace-t-elle ?

Pas à court terme. Mais à partir de 2030, le risque sera réel. Et à ce moment-là, il faudra dégager un surplus budgétaire primaire, c'est-à-dire hors charges d'intérêt, pour éviter cette augmentation automatique du ratio d'endettement. Or le solde primaire est actuellement déficitaire.

Jean Deboutte

Jean Deboutte a étudié les mathématiques et les sciences actuarielles à la KU Leuven. Il a entamé sa carrière à la BBL, juste avant le rachat de la banque par le groupe hollandais ING, puis a rejoint le service de l'Etat en 2001. Il est l'un des trois directeurs de l'Agence fédérale de la dette. Chargé de la stratégie, de la gestion des risques et des relations avec les investisseurs, il préside actuellement le comité exécutif de l'Agence.

Pour vous, une seule solution : ramener le déficit sous les 3 % du PIB, le fameux seuil de Maastricht ?

Exactement. Peut-être pas en deux, trois ans. Mais la Belgique doit se doter d'un plan d'assainissement crédible qui permette d'atteindre cet objectif dans un délai raisonnable, dans un futur pas trop lointain. Comment ? C'est une question politique. L'Agence fédérale de la dette n'a pas à dire s'il faut plutôt augmenter les recettes ou plutôt réduire en dépenses. Ce n'est pas notre rôle.

Pierre Wunsch, le gouverneur de la Banque nationale de Belgique (BNB), proposait récemment de fixer l'objectif, pour l'ensemble des entités belges, à 4 % en 2029. Ce serait raisonnable ?

Ce serait un premier pas. Et, en tant que directeur de l'Agence de la dette, je serais très satisfait, en octobre prochain, après les discussions budgétaires au niveau fédéral, de pouvoir présenter aux investisseurs et aux agences de notation un ensemble de mesures qui permettent d'atteindre un tel objectif.

Des trois grandes agences de notation, seule S&P accorde encore à la dette de la Belgique – de l'Etat fédéral, plus précisément – un « double A », alors que Fitch et Moody's ont rétrogradé la Belgique à « simple A » en juin 2025 et avril 2026, respectivement. Craignez-vous que S&P, qui a prévu de réexaminer la note belge le 23 octobre, prive à son tour la Belgique du « double A » cet automne ?

Non, pas cette année. Mais je remarque que les taux d'intérêt réclamés à la Belgique ont augmenté un peu plus qu'aux Pays-Bas et pas mal d'autres pays. La différence – qui est de l'ordre de 20 points de base, soit 0,2 % – n'est peut-être pas spectaculaire. N'empêche : cela nous coûte des centaines de millions en charge d'intérêt. Et, en l'absence de mesures d'assai-

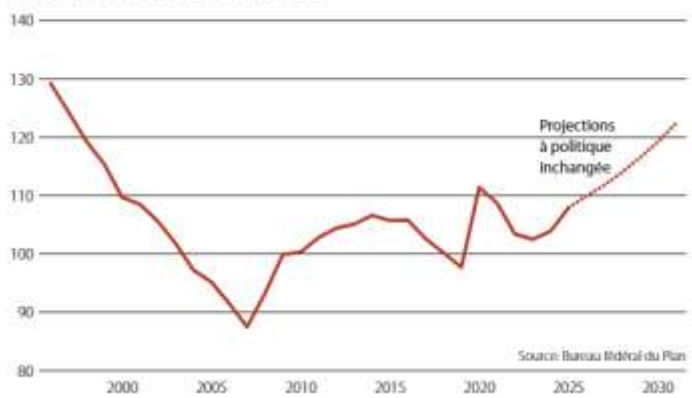
nissement, nul ne peut exclure que d'ici quelques années, le différentiel d'intérêt en défaveur de la Belgique atteigne 50 ou 100 points de base.

Tous les trois mois, l'Agence émet des bons d'Etat, à maturités variables. Cependant, les levées de fonds restent très, très faibles – sauf exception : le bon Leterme en décembre 2011 et le bon Van Peteghem en septembre 2023. La Belgique n'aurait-elle pas intérêt à se financer plus largement auprès des Belges ?

Notre première mission est de réduire autant que

possible le coût de l'endettement pour l'Etat fédéral. Nous offrons donc pour le bon d'Etat la même rémunération que celle que nous devons concéder aux investisseurs sur les marchés. Ainsi, aujourd'hui, le taux de l'obligation linéaire (OLO) à dix ans est de 3,7 %. Cela ne sera pas très différent dans quelques jours lorsque nous fixerons le coupon du bon d'Etat à dix ans qui sera émis le 4 septembre. Il faut savoir que pour fixer la rémunération, nous déduisons la commission que nous payons aux banques pour distribuer le bon d'Etat, soit dix ou vingt points de base. Cela dit, il est exact que nous pouvons lever énormément d'argent via le bon d'Etat, si un avantage fiscal est offert. En 2011, au plus fort de la crise des dettes souveraines, les marchés réclamaient à la Belgique des taux très élevés – de 5,4 % à cinq ans. Grâce au bon Leterme (à cinq ans, NDLR), nous avons démontré que les Belges étaient prêts à financer leur Etat avec une rémunération plus faible, de 4 %. Dans la foulée, le taux à cinq ans sur les marchés est très rapidement retombé sous les 4 %. C'est une « arme » que nous gardons à notre disposition. Mais cela ne doit pas nous dispenser d'assainir les finances publiques.

Dette publique en % du PIB



Sources: Bureau Fédéral du Plan

La Libre BELGIQUE

Écolo pourra-t-il profiter politiquement de cet été caniculaire ?

Analyse Frédéric Chardon

Depuis plusieurs années, les verts souffrent sur le plan politique. Les chocs géopolitiques se succèdent et relèguent leurs idées au second plan. Déclenchée par l'ogre russe en 2022, la guerre en Ukraine a fait basculer le continent européen dans une ère d'incertitude. Les États doivent se

“Tirer la sonnette d'alarme ne suffira pas pour remettre l'écologie au centre du jeu.”

Une source Écolo

■ Sur le plan tactique, l'été brûlant offre l'occasion aux verts de retrouver une place dans le débat public. Mais pour réussir leur remontada, les verts devront éviter plusieurs écueils.

réarmer et mobilisent, à cette fin, des budgets considérables.

Dans ce nouvel environnement sécuritaire, marqué par le retour des empires sur la scène internationale, Écolo a semblé moins à son aise. Ce n'est pas le terrain naturel sur lequel son ADN politique peut pleinement s'exprimer. Ce contexte a sans doute pesé lors des élections de juin 2024 : Écolo y a essuyé une lourde défaite, dont

ses cadres peinent encore à se remettre.

Mais cet été caniculaire pourrait rebattre les cartes et replacer les verts au centre du jeu. Les vagues de chaleur accablent les populations, la sécheresse ravage les cultures, les parcs et les jardins, tandis que les terribles incendies qui frappent le sud de l'Europe impressionnent par leur ampleur. Autant de phénomènes qui portent la marque du réchauffement climatique, dont les dangers sont depuis longtemps pointés par les écologistes.

Les prochains sondages seront particulièrement instructifs. Les verts parviendront-ils à regagner du terrain dans les intentions de vote ? Sans boule de cristal, impossible de prédire leur futur politique. Pour réussir sa remontada, Écolo devra en revanche éviter quelques écueils.

“On a perdu un an”

Premier impératif : tourner la page des turbulences internes qui ont profondément affaibli le parti. Il y a quelques mois, les verts ont traversé un épisode traumatique qui s'est soldé par la double démission de leurs anciens dirigeants, Marie Lecocq et Samuel Cogolati. Les deux coprésidents n'étaient pas parvenus à s'accorder sur la manière de réformer leur formation. Depuis mars, un nouveau duo a toutefois pris les commandes : Marie-Colline Leroy et Gilles Vanden Burre.

Si cette nouvelle équipe a épargné au parti les psychodrames de la précédente, le duo reste au pied du mur. Sa mission est claire : repositionner Écolo et lui permettre de renouer avec une dynamique politique. “On a quand même perdu un an avec la crise au sein de l'ancienne coprésidence”, peste un écologiste haut placé. Mais cette source veut croire à une embellie : “Gilles et Marie-Colline sont en action, le parti est en train de se relancer.”

Reste à savoir si ce tandem par-

viendra à se remettre en selle, ce qui n'est pas le cas pour le moment.”

Ne pas faire peur

Deuxième écueil pour les capitaines écologistes : s'enfermer dans un récit apocalyptique au risque de faire fuir les électeurs. Depuis plusieurs années, Écolo s'efforce de défendre un programme qui dépasse largement les seules questions environnementales. Économie, politique sociale, mobilité, gestion budgétaire, internationale... Les verts entendent investir l'ensemble de la vie publique.

Mais face à l'ampleur des conséquences du changement climatique, la tentation pourrait être grande de ne plus parler que de réchauffement et de CO₂. Ce serait une erreur tactique. “Tirer la sonnette d'alarme ne suffira pas pour remettre l'écologie au centre du jeu”, commente une source. Les gens considèrent comme prioritaires les questions de la fin du mois, du logement, de la mobilité... Ce qui est normal.”

La coprésidence actuelle devra donc réussir un exercice d'équilibre : replacer Écolo au premier plan face à l'urgence climatique, sans donner prise à ses adversaires en prônant une décroissance radicale, déconnectée des réalités de la population. À défaut, les écologistes risqueraient de tendre eux-mêmes le bâton pour se faire battre.

Le discrédit de l'écologie

Un autre phénomène pourrait également contrarier la remontée des écolos : l'hostilité convergente des autres formations. En Belgique, mais aussi plus largement en Europe, les écologistes ressentent un certain isolement. “Ces dernières années, une mécanique de discrédit de l'écologie a été actionnée, un vrai bashing, commente le même observateur Écolo. Toutes les autres formations y ont participé : PS, MR, PTB... Pourquoi ? Parce que l'écologie est en dehors de leur cadre de pensée reposant sur la croissance à tout prix.”

viendra à s'imposer dans le paysage médiatique. Depuis des années, Écolo souffre du déficit d'incarnation de son message politique, un handicap qui se paie cher dans les urnes. Interrogé par *La Libre*, Gilles Vanden Burre assure toutefois que son parti est désormais en ordre de bataille. *“Les événements de cet été seront au cœur de notre rentrée politique, confie-t-il. Écolo est prêt. Nous avons des solutions et des propositions pour le court terme, le moyen terme et le long terme. Tous les leviers de l'État doivent être mobilisés dans cette lutte contre le réchauffement climatique et ses ef-*

Le retour éventuel d'Écolo dans les intentions de vote pourrait ainsi se heurter à une concentration des attaques politiques contre les verts. Leurs adversaires leur reprochent notamment une erreur historique: avoir combattu le nucléaire, alors même que cette source d'énergie décarbonée est désormais considérée comme stratégique par certains acteurs dans la lutte contre le dérèglement climatique.

La remontada d'Écolo dépendra de la capacité de ses leaders à convaincre, à s'imposer dans le débat public malgré tout. L'été brûlant leur en offre l'occasion.

Un automobiliste wallon sur quatre colle le véhicule devant lui

■ Le non-respect de la distance de sécurité engendre 400 victimes par an.

Les comportements problématiques qui font fi de la sécurité routière sont encore importants sur les routes et autoroutes wallonnes. Notamment celui qui vise à coller l'automobiliste de devant. L'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR) a sondé les automobilistes wallons. Et il s'avère qu'un automobiliste sur quatre (27 %) *"reconnait qu'il colle parfois la voiture devant lui pour pousser son conducteur à accélérer ou à se rabattre"*, explique-t-on à l'AWSR. Un autre chiffre est à ajouter au premier. En effet, on apprend aussi qu'un conducteur wallon sur trois (36 %) déclare *"coller la voiture devant lui pour empêcher un autre automobiliste de s'insérer"*.

Non seulement un tel comportement n'est pas la marque d'une très grande courtoisie, mais il peut s'avérer particulièrement dangereux. En effet, ce comportement

peut *"rapidement créer une situation dangereuse. En roulant trop près, le conducteur dispose d'une distance insuffisante pour faire face à un freinage brusque du véhicule qui le précède. Il risque alors de ne pas pouvoir s'arrêter à temps et de le percuter"*, ajoute l'AWSR.

Il y a le risque couru par ceux qui conduisent de la sorte, mais il y a aussi les faits. Et, en termes d'accidents de la route, le fait de coller le véhicule qui nous précède est particulièrement accidentogène. *"En Wallonie, près d'un accident avec tués ou blessés sur cinq (18 %) concerne une collision par l'arrière ou une collision en chaîne impliquant au moins trois usagers. Le non-respect des distances de sécurité, souvent combiné à d'autres facteurs, comme la distraction, la fatigue ou une vitesse excessive, est l'une des causes principales de ces accidents."*

L'agence ajoute encore que parmi ces collisions, au moins 14 % sont spécifiquement liées au non-respect de la distance de sécurité, soit environ 230 accidents chaque année. Et ces accidents font des victimes. *"Les accidents dus à un non-respect de la distance de sécurité font en moyenne près de 400 victimes par*

"Le non-respect des distances de sécurité, souvent combiné à d'autres facteurs comme la distraction, la fatigue ou une vitesse excessive, est l'une des causes principales de ces accidents."

Belinda Demattia
Porte-parole de l'AWSR

an, dont trois tués. Dans un peu plus de la moitié des cas (55 %), l'accident implique deux automobilistes."

Deux secondes entre deux véhicules

Dans notre pays, la distance à respecter entre deux véhicules n'est pas spécifiée dans le Code de la route. *"Il prévoit toutefois que chaque conducteur doit, compte tenu de sa vitesse, maintenir une distance de sécurité suffisante avec le véhicule qui le précède et pouvoir s'arrêter devant un obstacle prévisible. La règle est plus précise pour les chauffeurs de camion : en dehors des agglomérations, ils doivent maintenir entre eux une distance d'au moins 50 mètres."*

L'AWSR recommande donc aux automobilistes de conserver une distance d'au moins deux secondes avec le véhicule qui précède. *"Plus la vitesse est élevée, plus la distance parcourue pendant ce temps est importante. La règle des deux secondes sera explicitement inscrite dans le nouveau Code de la voie publique, qui doit entrer en vigueur en juin 2027, pour les routes où la vitesse maximale autorisée dépasse 50 km/h"*, conclut-on.

Stéphane Tassin

